



Procès-verbal des délibérations Du Conseil Municipal du jeudi 8 février 2018 à 18h15

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 8 février à 18h15, le Conseil Municipal de la Commune de l'Entre-Deux s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bachil VALY - Maire

PRESENTS : Marc ERAPA - Isabelle PARIS - Yannick FRONTIN – Chantale GRONDIN – Ange GRONDIN/LEGROS - Axel BARDIL - André DUPREY - Marie Céline LOSSY - Geneviève BELMAS-FORTEZ - Marie Jeanne GUIGUES – Paulin BABEF - Sophie ROSET - Christian MARTIN - Paulin BABEF – Marie Françoise BERRICHON - Nathalie MAILLOT - Majella HOARAU - Nathalie LEGROS - Aurore SERY - Guy ROBERT - Gilles GONTHIER - CLAIN Jean Pierre - Marie Josée RIVIERE.

Madame Aurore SERY est arrivée à 18h21.

Absents : Gilles PAYET – Geneviève PAYET

Procuration : Monsieur Yves MAILLOT Procuration à Bachil VALY
 Monsieur Patrick BEGUE Procuration à Isabelle PARIS
 Monsieur Piérique RIVIERE Procuration à Marc ERAPA

Madame Sophie ROSET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE 2018.001 *Débats des orientations budgétaires*

En application de l'article L.5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, la présentation des orientations budgétaires doit se réaliser avec l'assemblée délibérante, avant adoption du budget. Ce débat constitue une étape incontournable du cycle budgétaire, il renvoie à un rapport.

Par ailleurs, en application de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales sont applicables.

Conformément à la loi NOTRe, le rapport présente :

- Conformément à la loi n°2018-32 de programmation, le débat a donné lieu à la présentation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi que celles relatives au besoin de financement ;

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels ;
- La structure et la gestion de la dette.

Enfin, toujours en application de la loi précitée, le rapport donne lieu à un débat en assemblée qui est acté par une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré, avec une abstention, le conseil municipal :

- Valide le rapport d'orientation budgétaire ;
- A pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et le valide
- Autorise le Maire à appliquer la délibération.

AFFAIRE 2018.002 *Mise en adjudication de la parcelle AS 816*

Vu les articles L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune,

Vu les articles L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles, que le Conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat et que cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la validation de la délibération affaire 2017-32 en date du 8 juin 2017, confirmant la mise en adjudication de la parcelle AS 816. Ladite parcelle appartenant au domaine privé communal.

Considérant que la petite maison, construite sur la parcelle, n'est pas susceptible d'être affectée utilement à un service public communal et au vu de son état est vouée à la destruction. Le diagnostic technique immobilier ne sera pas conditionné à l'achat.

L'appel d'offres, transmis par la presse régionale, en date du 23.08.2017 est resté infructueux. L'appel d'offres, transmis par la presse locale (journal communal Argamasse – novembre 2017) a été concluant.

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 décembre 2017, conclut :

- Nombre d'offres reçues : 7 ;
- Offre retenue : 1 ;
- Valeur vénale proposée : 95 000 € (évaluation du service des Domaines avait évalué la parcelle à 77 000 euros) ;
- Confirmation des avoirs : caisse d'épargne Réunion- agence de la Rivière ;
- Frais notariés en charge du preneur ;
- Cabinet notarial : SCP BARET ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la cession de cette parcelle à Monsieur Alain DIJOUX domicilié au 101 chemin Joseph Avril 97432 La Ravine des Cabris – SAINT PIERRE ;
- Autorise le Maire à valider tout acte relevant de cette affaire.

AFFAIRE 2018.003 *Validation des Ratios d'avancement de grade*

En application de l'article 49 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emploi des agents de la police municipale.

La collectivité de l'Entre Deux, n'a pas de délibération antérieure fixant le taux. Il ne s'agit pas de modification mais de validation des ratios d'avancement de grade.

Aussi le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérante ne l'a pas modifié.

Les propositions des ratios d'avancement de grade sont annexés à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité technique en date du 26/10/2017.

- De valider les ratios d'avancement de grade, conformément aux propositions annexées ;
- De charger le Maire de les faire appliquer.

AFFAIRE 2018.004 *Modification du tableau des emplois et créations d'emplois*

Le conseil municipal a validé le tableau des emplois au 01 janvier 2018. Les états généraux de la ressource humaine (novembre 2017) ont acté une nouvelle organisation et des modifications en matière de fonctionnement.

Ces changements impactent le tableau des emplois. Des modifications et des créations d'emploi sont envisagées.

Les propositions de modifications du tableau des emplois sont annexées à la note de synthèse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,
Vu le tableau des emplois,
Vu le Comité technique réuni en date du 08/02/2018.*

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

AFFAIRE 2018.005 *Aménagement paysager des voiries du quartier de Bras-Long (demande de financement de la phase travaux)*

Suite à l'attribution de la Maitrise d'œuvre de l'opération « Aménagement paysager des voiries du quartier de Bras-Long » à la société IN-SITU Ingénierie, la commune souhaite commencer les travaux afin de redonner au quartier toute sa dynamique. L'opération, composée de plusieurs tranches, comprendra des travaux liés à l'aménagement paysager, aux voiries, aux réseaux, et au génie civil.

Ces travaux auront pour but de redonner une seconde jeunesse aux rues et impasses bordant la route départementale CD26 et apporter une plus grande sécurité pour les habitations à proximité de la ravine Bras-Long.

Sur les trois tranches de travaux prévus pour cette opération, les objectifs communs pour les quelques 5 kilomètres de voirie seront les suivants sur les quatre années à venir :

- Le réaménagement complet et modernisé des surfaces.
(Cheminements piétons, trottoir, stationnements)
- La réalisation d'un réseau d'eaux pluviales efficaces en adéquation avec la morphologie des sols.
(Dimensionnement en conformité avec le schéma directeur)
- Le renforcement du réseau d'eau potable en concertation avec le fournisseur
(Raccordement de certaines parcelles et aménagement du réseau incendie) ;
- L'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées
(Réhabilitation de l'existant et raccordement de certaines zones) ;
- L'enfouissement du réseau Télécom et la réalisation d'un réseau NTIC permettant une optimisation des débits ;
- La mise en place de l'éclairage public en basse consommation d'énergie adapté et respectant l'environnement
(Eclairage projeté, Gestion de l'intensité lumineuse et diminution des frais de maintenance) ;
- Le renforcement et la sécurisation des berges aux abords de certains ouvrages d'art ;

- Reconstruction de clôtures à l'identique et réalisation de soutènements le cas échéant ;
- Le traitement paysager des voiries et des berges en adéquation avec le cachet rural du quartier de Bras-long.

La durée des travaux toutes tranches confondues serait de 34 mois.

Le financement de cette opération, bénéficiera en partie du programme de financement européen FEDER, de la Région et la Commune.

Le montant total des travaux s'élèverait à : 7 768 839.00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux	7 768 839.00 € HT
Subvention FEDER (70%)	5 438 187.30 € HT
Commune sur le HT (20%)	1 553 767.80 € HT
Financement Région (10%)	776 883.90 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement paysager des voiries du quartier du Bras-Long ;
- Approuve le plan de financement correspondant ;
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la période du 15/12/2017 au 15/01/2018 (docs en annexe).

- Urbanisme.

Conseil Municipal a pris acte des informations données.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Maire : Bachil VALY

La Secrétaire : Sophie ROSET

PRESENTS : PRESENTS : Marc ERAPA - Isabelle PARIS - Yannick FRONTIN – Chantale GRONDIN – Ange GRONDIN/LEGROS - Axel BARDIL - André DUPREY - Marie Céline LOSSY - Geneviève BELMAS-FORTEZ - Marie Jeanne GUIGUES – Paulin BABEF - Sophie ROSET - Christian MARTIN - Paulin BABEF – Marie Françoise BERRICHON - Nathalie MAILLOT - Majella HOARAU - Nathalie LEGROS - Aurore SERY - Guy ROBERT - Gilles GONTHIER - CLAIN Jean Pierre - Marie Josée RIVIERE.